

Webinaire 10 mars 2022

L'INSTANT INCLUSION – FSCF

**LES PERSONNES EN SITUATION DE
HANDICAP (PSH)**

PSH-INSTANT INCLUSION / PROJET EDUCATIF FSCF

INCLUSION

RESPONSABILITE

INTERACTIONS SOCIALES

PARTAGE

RESPECT

TRAVAIL EN EQUIPE

TOLERANCE

OUVERTURE

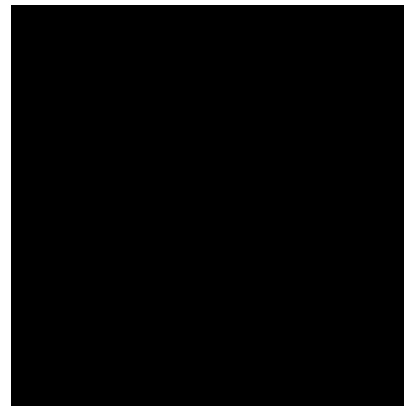
SOLIDARITE

ACCESSIBILITE

SINGULARITE

DEVELOPPEMENT

AUTONOMIE



SOMMAIRE

- 1 **DECOUVRIR LE HANDICAP : Définitions et Typologies de Handicap**
- 2 **ACCOMPAGNER NOS ASSOCIATIONS : LE GUIDE D'ACCUEIL DES PSH**
- 3 **LE DISPOSITIF AUXILIAIRE DE VIE ASSOCIATIVE**
- 4 **SE REFERENCER ET DEMARCHER (HandiGuide & FINESS)**
- 5 **QUESTIONS**

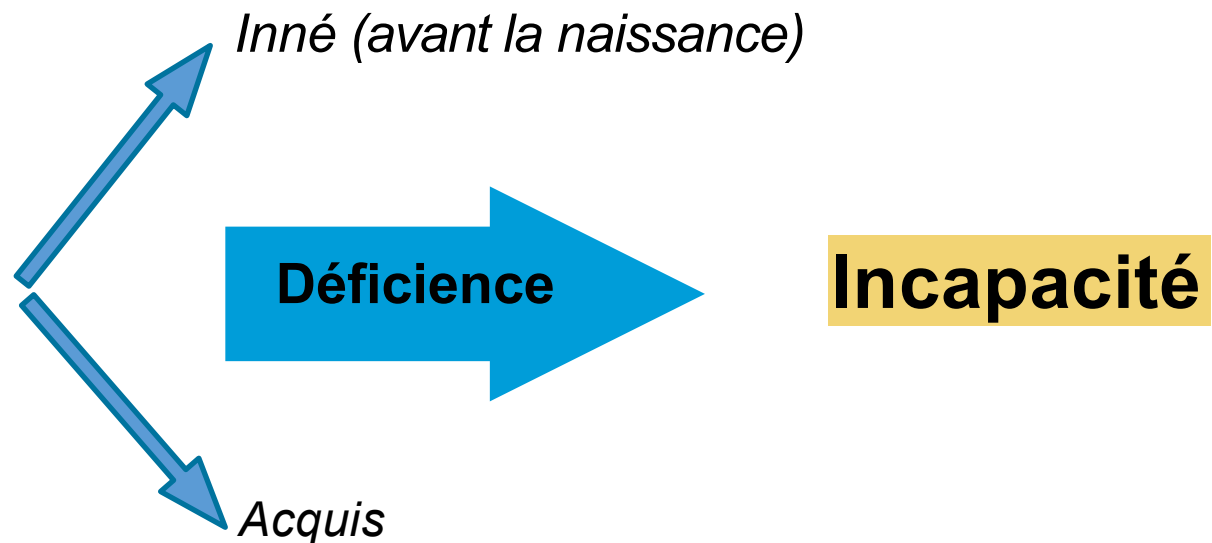
1. HANDICAP : DÉFINITIONS

- Un handicap est défini par la loi du 11 février 2005 :

« Constitue un handicap [...] toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Événement

- accident
- traumatisme
- « malchance »



1. DECOUVRIR LE HANDICAP

A. Origines

- Malformation congénitale
- Maladie
- Accident
- Guerre...



B. Lésions (non exhaustif)

- Lésion de l'audition
- Lésion de la vue
- Lésion du cerveau
- Lésion d'un organe
- Lésion d'un membre



C. Déficiences (non exhaustif)

- Déficience auditive
- Déficience visuelle
- Déficience intellectuelle
- Déficience psychique (maladie mentale)
- Déficience consécutive à une maladie invalidante
- Déficience motrice



D. Incapacités (non exhaustif)

Incapacité ou difficulté à entendre et de ce fait, à parler
Incapacité ou difficulté à voir
Difficulté à apprendre, à comprendre, à se repérer...
Difficulté à s'adapter, à accepter...
Difficulté à s'habiller, se laver, se nourrir, se déplacer...
Difficultés de déplacement, à effectuer un geste,...



1. LES TYPOLOGIES DE HANDICAPS



1. LE HANDICAP MOTEUR

Incapacités ou capacités réduites à :

- *se déplacer,*
- *changer de position,*
- *prendre et manipuler un objet,*
- *coordonner certains gestes,*
- *communiquer (parler et écrire) dans le cas de déficiences motrices d'origine cérébrale.*



3. LE HANDICAP AUDITIF

Incapacités ou capacités réduites à :

- entendre,
- parler et maîtriser le langage,
- nouer des relations avec l'environnement.



2. LE HANDICAP VISUEL

Incapacités ou capacités réduites à :

- voir,
- lire et écrire,
- se déplacer.



4. LE HANDICAP MENTAL ET COGNITIF (Handicap intellectuel)

Incapacités ou capacités réduites à :

- fixer son attention,
- acquérir des connaissances et des compétences,
- nouer des relations avec l'environnement,
- communiquer : produire et émettre des messages, en recevoir et les comprendre,
- s'autonomiser et se socialiser,
- se repérer dans l'espace,
- apprécier la valeur de l'argent.

1. LES TYPOLOGIES DE HANDICAPS



5. LE HANDICAP PSYCHIQUE

Incapacités ou capacités réduites à :

- communiquer (langage désordonné),
- maintenir en continu une stabilité de la pensée, de la perception, du comportement, de l'humeur, de la conscience et de la vigilance,
- s'autonomiser et s'adapter.



6. LE HANDICAP CONSÉCUTIF À UNE MALADIE INVALIDANTE

Incapacités ou capacités réduites à :

- se déplacer,
- supporter l'effort physique,
- soutenir un effort en continu sans ralentissement majeur (fatigabilité).

Ce n'est pas la maladie qui est un handicap, mais ses conséquences et ses effets sur la vie des personnes.

PATHOLOGIE ≠ DEFICIENCE ≠ HANDICAP ≠ INCAPACITE

Pathologie = étude des maladies, de leurs causes et de leurs symptômes.

Déficiences = altération d'une fonction

Handicap = limitations subies

1. DEFINITION DE L'INCAPACITE

L'incapacité : toute réduction partielle ou totale (résultant d'une déficience) de la capacité d'accomplir une activité d'une façon ou dans les limites considérées comme normales pour un être humain (aspect fonctionnel);

En simplifiant : l'impossibilité de vivre normalement à cause d'une déficience ou d'une maladie.

1. DECOUVRIR LE HANDICAP



Situation de handicap / désavantage Dans la vie sociale et / ou professionnelle

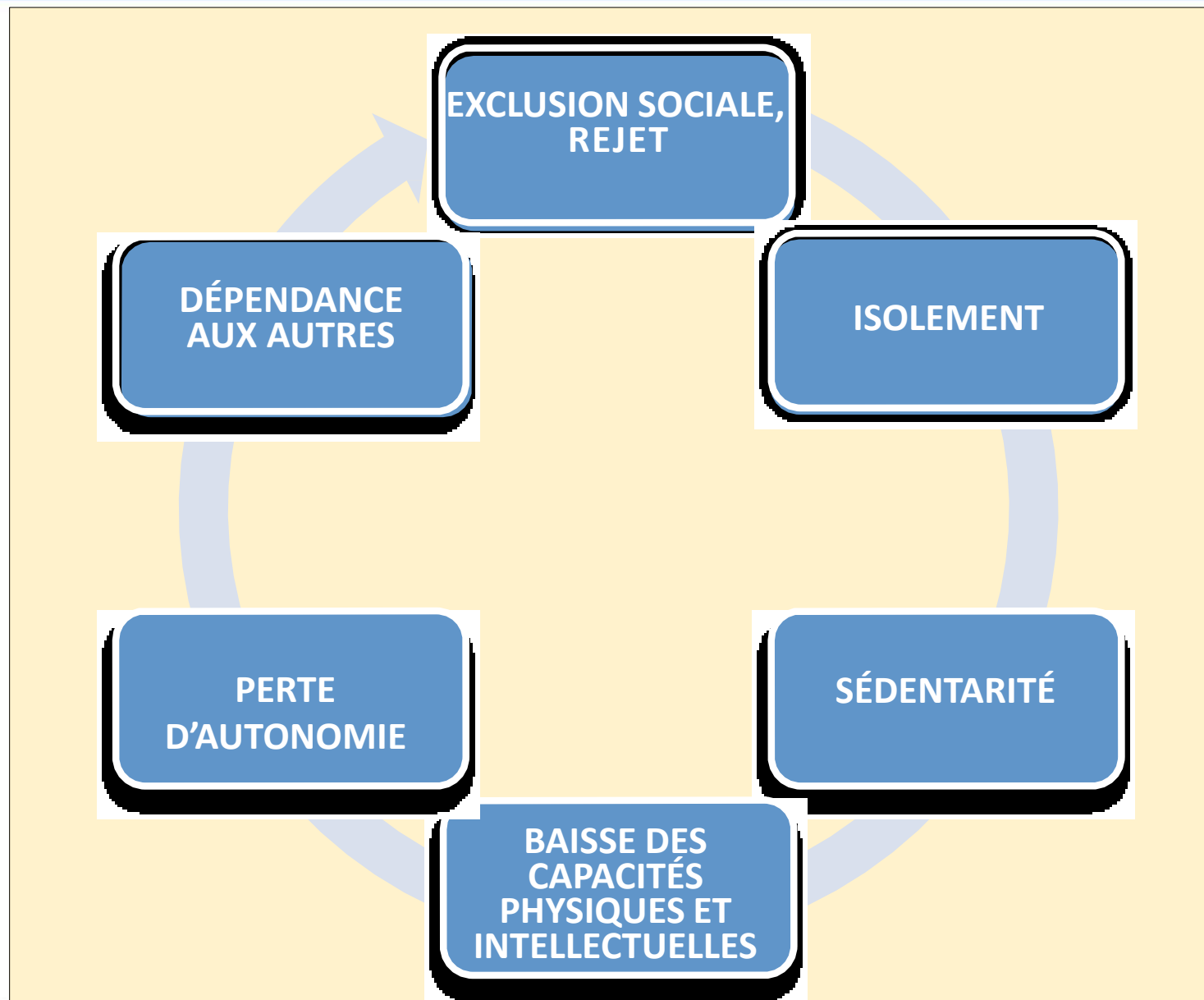
Prise en compte par l'utilisation de moyens techniques et/ou d'aides humaines, mobilisation de techniques ou matériels spécifiques et adaptation des activités sportives, loisirs et culturelles...

Quelques chiffres

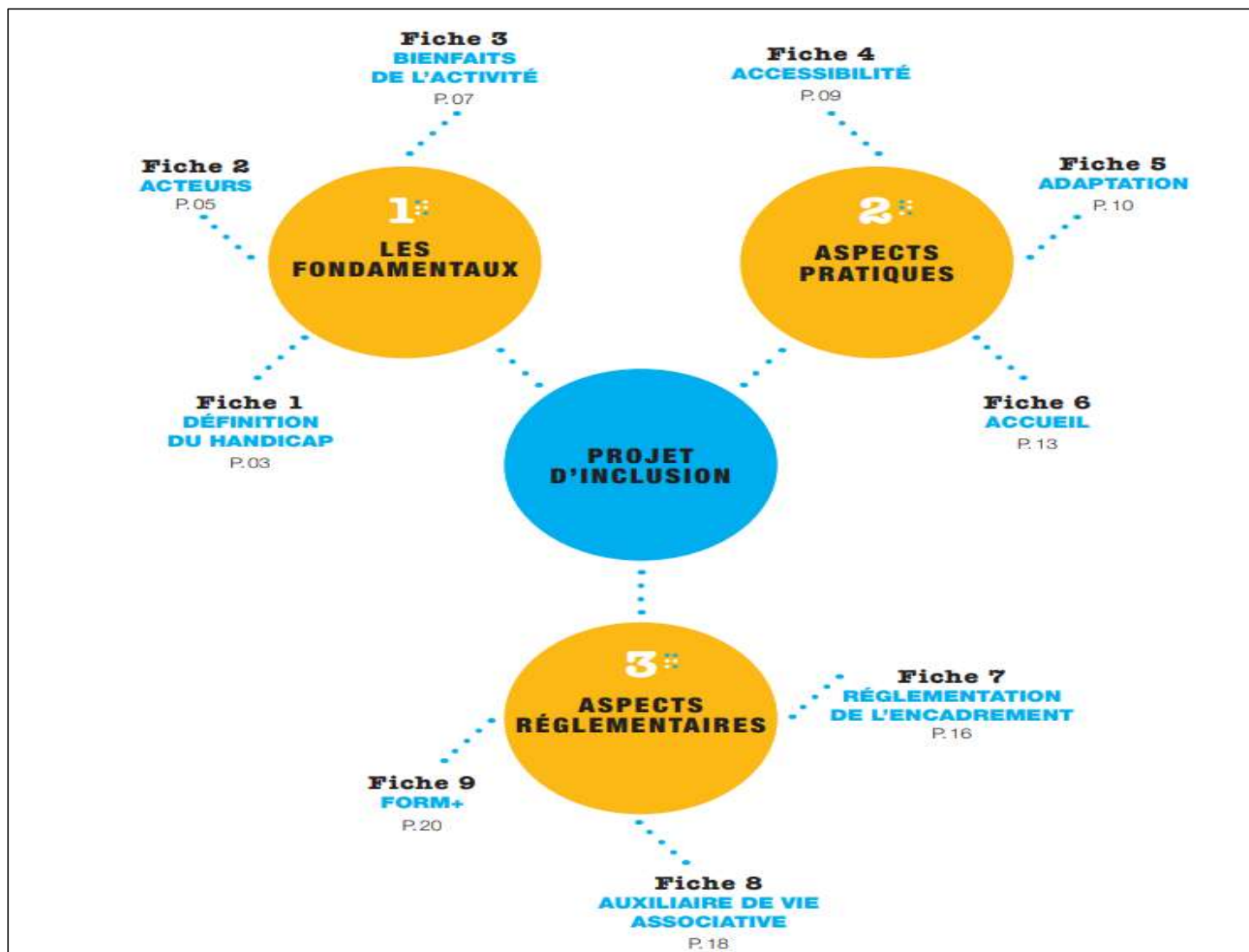
Les personnes en situation de handicap

- 15% de la population française présente un handicap durable et permanent.
- 20 % de cette même population de manière temporaire => 35%
- 85 % des handicaps surviennent à l'âge adulte (après 16 ans).
- 80% des handicaps sont invisibles

2 LA PRATIQUE HANDIVALIDE – OUVERTURE AU PSH : UNE PRISE EN COMPTE DE LA SINGULARITE

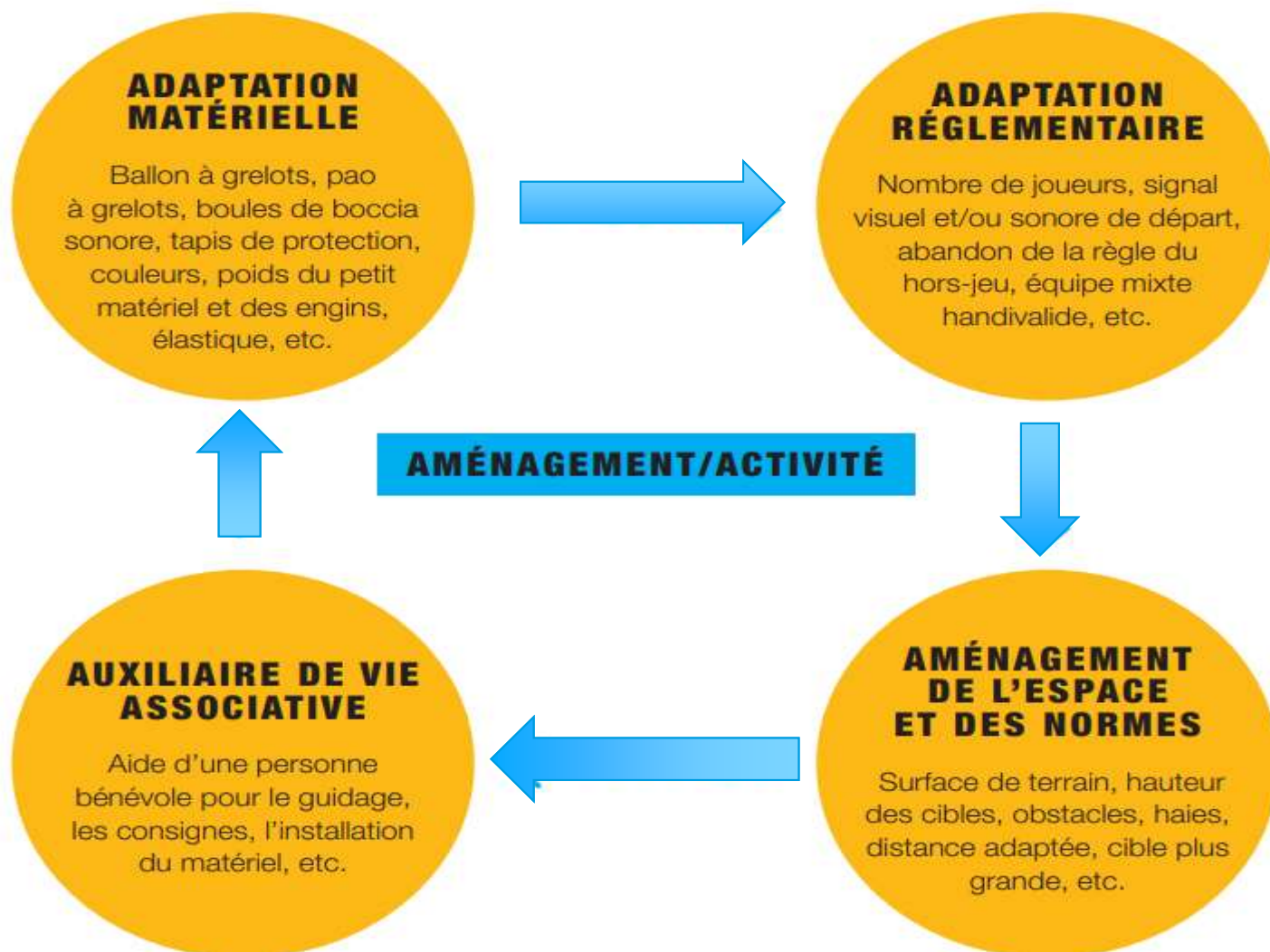


2 GUIDE D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



<https://www.fscf.asso.fr/guide-du-handicap>

2 PROJET INCLUSION PSH AU SEIN DE L'ASSOCIATION



2 CONSEILS PÉDAGOGIQUES

La question de la mixité et de l'inclusion : peut-on mélanger les publics ?

- ✓ **Oui dès que c'est possible. Bénéfices +++ quel que soit le handicap...**
- ✓ **Se former sur les règles techniques particulières de la discipline et ses adaptations.**
- ✓ **Bon sens et adaptations pédagogiques !**
- ✓ **Envisager les variantes et évolutions d'une situation.**
- ✓ **Utiliser des supports visuels pour les consignes.**
- ✓ **Organiser les règles de fonctionnement d'un groupe et s'y tenir.**
- ✓ **Protocoles à anticiper en cas de problème : blessure, crise...**

2 OFFRE => L'ÉTABLISSEMENT OU L'ASSOCIATION



Vous vous déplacez dans un établissement médico-social (ESMS x Clubs) :

- **Vous intervenez dans une optique de découverte et d'initiation au sport santé**
- **Il faut une convention pour cadrer les modalités de l'intervention (rôle, collaboration, organisation avec les personnels du centre, intervenants,...)**



Vous accueillez des groupes issus d'établissements médico-sociaux au sein de votre association:

- **Vous mettez en œuvre les conditions de cette pratique (règles, matériel, déplacement, encadrement, etc.).**
- **Il faut une convention pour encadrer cet accueil au sein de l'association (nombre de séances, déplacement, intervenants, modèle économique, etc.)**

DISPOSITIF ESMS X CLUBS

Pourquoi participer ?
=>
Bénéfice/Association

Développement de la pratique PSH en ESMS

Dispositif ESMS X Clubs porté par le CPSF
Convention tripartite (CPSF, Asso FSCF, ESMS)

<https://france-paralympique.fr/esms-x-clubs/>

Quels sont les établissements Médico-sociaux ?

Les **Etablissements** et Services d'Aide par le Travail (ESAT).

Les Foyers d'Hébergement pour travailleurs handicapés.

Les Foyers Occupationnels (FO) ou **Foyers de vie**.

Les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM).

Les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS).

Instituts Médico-Educatifs (IME)

Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (ITEP),...

MILIEU EDUCATION NATIONALE

ULIS : Unités Localisées d'Inclusion Scolaires (CDAPH- Com des droits de l'autonomie PSH)

UEMA : Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme

- Rattachée à un **établissement médico-social**
- 7 enfants âgés de 3 à 6 ans avec autisme ou autres troubles envahissants du développement,
- Orientation par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

UEEA : Unité Enseignement Elémentaire Autisme

- Dispositif prévu pour accueillir 10 élèves de 6 à 11 ans. Les élèves y sont orientés par la MDPH.
- **AESH : Accompagnant d'Elève Situation de Handicap**

LES FORMATIONS FEDERALES ET PROFESSIONNELLES

DIPLÔMES OU QUALIFICATIONS NON PROFESSIONNELS

- BAF - Brevet d'Animateur Fédéral
- Formation Post BAF (2 options: Filière Animateur Expert ou Animateur Spécialisé)
- Formation Sport et Handicap (FORMA', l'institut de formation professionnelle de la FSCF)

Diplômes de branche professionnelle

- **CQP** – Certification de qualification professionnelle - validée par la CPNEF

Diplômes délivrés par le ministère des Sports

- **Brevet d'état d'éducateur Sportif (BEES) toutes spécialités**
- **Brevet Professionnel Jeunesse éducation Populaire et Sport toutes spécialités**
- **Diplômes d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (DEJEPS), toutes mentions, toutes spécialités.**
- **Diplômes d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (DESJEPS) toutes mentions, toutes spécialités.**
- **CC-AIPSH Certificat Complémentaire Accompagnement et Inclusion des Personnes en Situation de Handicap** (prérequis : BJEPS, DEJEPS, DESJEPS ou BEES), formation complémentaire non obligatoire.



Projet
soutenu par

Fondation
de
France

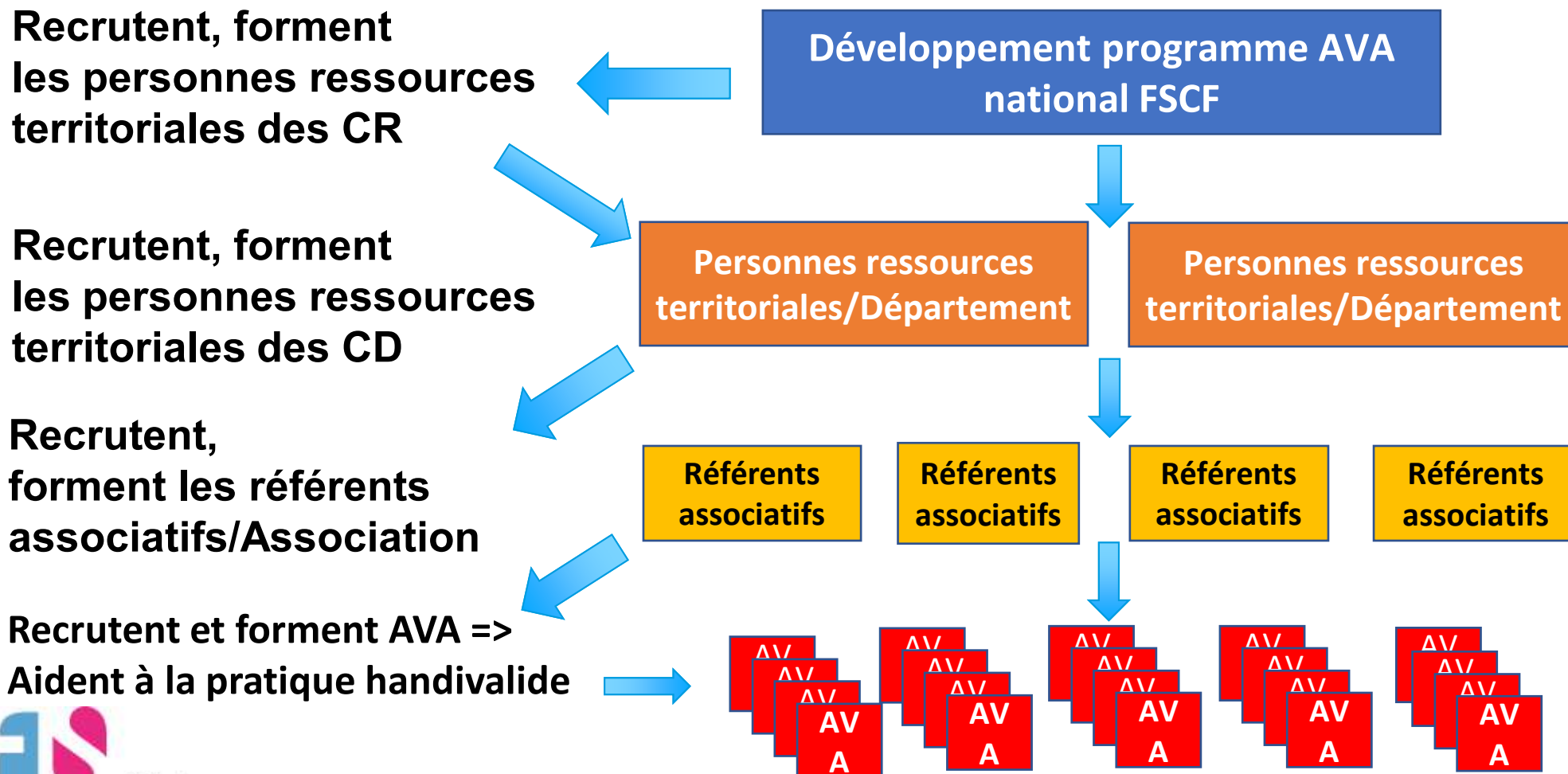
3. A.V.A (Auxiliaire de vie associative),

Déploiement du Dispositif

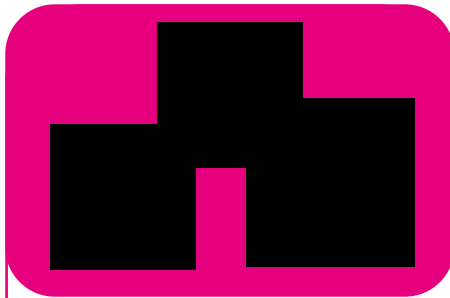
Rôle et Mission AVA



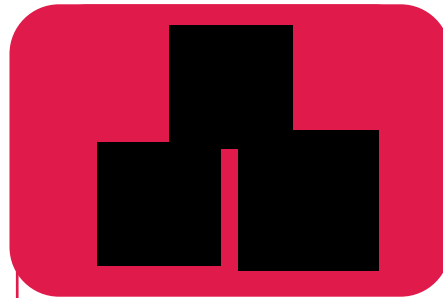
3 DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF DES AUXILIAIRES DE VIE ASSOCIATIVE



Accompagnement de Qualité / AVA



Personnes
fragilisées
& Structures
ESMS



Educateur/Animateur
Bénévole - AVA



Associations
FSCF

A.V.A, pourquoi ?

- ✓ Pour permettre à la personne en situation de handicap (PSH) d'accomplir des gestes qu'elle ne pourrait pas faire seule mais également pour l'encourager dans ses progrès en respectant l'autonomie de celle-ci.
- ✓ Pour faciliter l'inclusion de PSH au sein d'une pratique mixte dans l'association.
- ✓ Pour épauler l'éducateur ou l'animateur
- ✓ Pour rassurer les parents

Projet
soutenu par

Fondation
de
France

A.V.A – Argumentaire de valorisation

- ✓ Les jeunes ou moins jeunes qui recherchent des actions qui ont du sens (+16 ans).
- ✓ Etre une personne rassurante qui va sécuriser la personne et lui permettre d'accéder à la socialisation.
- ✓ Favoriser les réussites des personnes en situation de handicap.
- ✓ Etre confronté à la différence et la dépasser
- ✓ Attestation fédérale délivrée (AVA)

A.V.A, quelle limite ?

- Les AVA n'ont pas vocation à se substituer aux professionnels de l'éducation (animateur, éducateur, entraîneur et enseignant APA-S) ou du soin (médecin, infirmier, etc.)
- L' Auxiliaire de Vie Associative (AVA) est un bénévole apportant une aide humaine à la pratique sportive ou culturelle au sein de nos associations.

LE PROFIL DE L'AVA

- avoir au moins 16 ans,
- être volontaire,
- être dans de bonnes dispositions psychologiques,
- avoir des capacités organisationnelles, relationnelles et d'adaptabilité,
- accepter de travailler en équipe
- être un facilitateur ou aidant ne requérant pas une qualification médicale ou paramédicale particulière.

Développer A.V.A- Comment?

- ✓ Mobilisation d'individus lors des journées d'information au sein des différentes sources de bénévolat.
- ✓ Démarcher les lycées/jeunes
- ✓ Accompagnement des bénévoles par une formation (connaissance) sur leur rôle et posture.
- ✓ Valoriser la complémentarité du vecteur « éducateur ou animateur -AVA » et l'expérience acquise en vue d'une formation future avec une prise en charge de la licence-assurance du bénévole AVA.

INCLUSION PSH / BENEFICE ASSOCIATION

Pourquoi accueillir ?
=>
Bénéfice/Association



4. OUTIL DE RÉFÉRENCEMENT : LE HANDIGUIDE DES SPORTS

 Où ? adresse, ville...



 Structure ou sport

RECHERCHER

Vous êtes ici : [Accueil](#) / Rechercher une structure

<https://www.handiguide.sports.gouv.fr/>

4. FICHER NATIONAL DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX

CONSULTER LA BASE : RECHERCHE PAR THÈME

➔ Passer en mode de recherche par code de nomenclature

LISTE DES ERREURS

- Aucun critère de recherche n'est sélectionné

🔍 N° SIREN / NIC / 🔍 N° FINESS

🔍 Raison Sociale

➤ Localisation Sanitaire Social & Médico-Social Formation Autres Equip. Matériel Lourd

🔍 Région

🔍 Département

Tri par N° ou par Nom

🔍 Commune

🔍 Nom de la voie

Ajouter dans la liste

Supprimer de la liste

Désélectionner tout

Chercher

<http://finess.sante.gouv.fr/fininter/jsp/index.jsp>

5. ECHANGES/QUESTIONS



Références

- Guide d'accueil des personnes en situation de handicap par la Fédération Sportive et Culturelle de France
<https://www.fscf.asso.fr/guide-du-handicap>
- Stratégie Nationale Sports Handicaps 2020-2024
<https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/stategienationalesporthandicaps202024.pdf> (Ministère délégué aux sports).
- Environnement juridique de la prise en compte des personnes en situation de handicap dans les activités physiques et sportives.
(Centre d'Expertise Sport Handicaps via l'inscription **HandiGuide des sports** => infolettre juridique)
<https://www.handiguide.sports.gouv.fr>